

# Feuille Paroissiale du 18 mars au 5 avril 2023



<b>Samedi 18</b>	18h30	Sainte Marie de l'Incarnation	Messe	
<b>Dimanche 19</b> <i>4ème dimanche de carême</i>	9h30	Saint Joseph	Messe	
	11h00	Saint Pierre-Saint Paul	Messe	Messe des 1ères communions et avec les fiancés de l'année
<b>Mardi 21</b>	11h00	Saint Pierre-Saint Paul	Messe	
<b>Mercredi 22</b>	9h00	Saint Joseph	Messe	
<b>Jeudi 23</b>	18h30	Notre Dame de la Paix	Messe	
<b>Vendredi 24</b>	18h30	Saint Pierre-Saint Paul	Messe	
<b>Samedi 25</b>	18h30	Notre Dame de la Paix	Messe	
<b>Dimanche 26</b> <i>5ème dimanche de carême</i>	9h30	Saint Joseph	Messe	Changement d'heure !
	11h00	Saint Pierre-Saint Paul	Messe	Changement d'heure !
<b>Mardi 28</b>	11h00	Saint Pierre-Saint Paul	Messe	
	9h00	Saint Joseph	Messe	
<b>Mercredi 29</b>	14h30	Saint Pierre-Saint Paul	Sacrement de la réconciliation	
<b>Jeudi 30</b>	18h30	Notre Dame de la Paix	Messe	
<b>Vendredi 31</b>	18h30	Saint Pierre-Saint Paul	Messe	
<b>Samedi 1</b>	18h30	Sainte Marie de l'Incarnation	Messe	Messe des Rameaux
<b>Dimanche 2</b> <i>Dimanche des rameaux et de la passion du Seigneur</i>	9h30	Saint Joseph	Messe	Messe des Rameaux
	11h00	Saint Pierre-Saint Paul	Messe	Messe des Rameaux

<b>Chapelets :</b>	Lundi 15h00 à Saint Joseph	Vendredi 17h00 à Saint Pierre Saint Paul
<b>Adoration :</b>	Vendredi 17h30 → 18h25 à Saint Pierre Saint Paul	
<b>Confessions :</b>	Vendredi 17h30 à Saint Pierre Saint Paul	

**Prière pour les défunts de la quinzaine : Mme Yolande BROCARD, M. Claude FORT, M. Franck BODIN, M. Robert GUINARD**

**Baptêmes : Raphaël SENIS, Victoire SENIS, Ester GARGATTE, Latifah COULON, Naïla COULON**

- **Le sacrement de la réconciliation est proposé à Saint Pierre-Saint Paul le mercredi 29 mars à 14h30.**
- Conférence de carême de Mgr Jorjy **le dimanche 26 mars à 17h** à la cathédrale
- Le Service des Vocations a le plaisir de proposer à l'ensemble des jeunes garçons du Diocèse entre 16 et 25 ans une journée entière de réflexion sur les Vocations et plus particulièrement sur la Vocation Sacerdotale,
- **le samedi 8 avril prochain**, jour du Samedi Saint.  
Rendez-vous à 8h30 sur le parvis de la Cathédrale Saint -Gatien pour le top départ de cette journée où ils pourront se laisser porter par la prière, les temps d'échange, les enseignements et autres moments forts prévus par le Service des Vocations.

## Triduum pascal 2023 :

**Mardi 4 avril à 18h30 : Messe chrismale à la cathédrale**

**Jeudi 6 avril à 19h00 à Saint Pierre- Saint Paul : Jeudi Saint**

**Vendredi 7 avril**

-15h00 : Chemin de Croix à Saint Pierre-Saint Paul, Saint Joseph, Notre Dame de la Paix et à 17h30 chemin de Croix à Sainte Marie de l'Incarnation avec les enfants de la catéchèse.

-19h00 : Office de la Croix à Saint Pierre- Saint Paul

**Samedi 8 avril à 21h30 Vigile pascale à Saint Pierre-Saint Paul :**

**Dimanche 9 avril : Messe de Pâques à Saint Joseph à 9h30 et à 11h00 à Saint Pierre-Saint Paul.**

**Courriel :** paroissejlt@gmail.com

**site internet :** <https://paroissesaintmarc.fr/>

**Permanences :** le mardi toute la journée, mercredi et samedi de 10h00 à 11h30

**Téléphone :** 02.47.67.03.13 **Adresse :** 12 rue du Comte de Mons Joué-lès-Tours



## DENIER DE L'ÉGLISE

Chers amis, ce temps de carême est pour notre église diocésaine autour de notre archevêque, l'occasion de lancer la campagne du denier de l'Église.

Mais savez-vous exactement ce à quoi sert le denier de l'Église ? Permettez-moi de vous en dire quelques mots.

Créé par l'Église catholique en France après la séparation de l'Église et de l'État en 1905, le « denier du clergé » a été institué pour permettre l'allocation des prêtres qui était jusqu'alors pris en charge par l'État.

Le terme de « denier » est un peu désuet, mais les catholiques tiennent à le conserver, car le denier n'est pas un don comme un autre. Il ne fait pas appel à la générosité, mais plutôt à un sentiment d'appartenance ou de fidélité envers l'Église, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'Évangile et de faire vivre l'Église, aient une juste rémunération. Le denier est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités.

Désormais on l'appelle le « denier de l'Église », et il est la principale source de revenus de notre église diocésaine. Au denier il faut également rajouter l'apport des quêtes dominicales ainsi que des « casuels » (offrande suite à un baptême, mariage et sépulture) et les dons et legs qui sont un soutien matériel pour le fonctionnement de la paroisse.

Aujourd'hui, l'équilibre financier est très précaire. Le denier au niveau diocésain représente ¼ des ressources diocésaines, et ne couvre pas la totalité des coûts des prêtres et des laïcs en mission. (Pour information tous les prêtres de notre diocèse ainsi que notre évêque, perçoivent une allocation de 651 euros mensuelle auquel il faut rajouter les offrandes de messes). Si on rajoute les charges sociales, il faut compter qu'un prêtre « coûte » 25 000 euros par an au diocèse.

Concernant la paroisse Saint Marc de Joué les Tours, le Diocèse a perçu 57 000 euros de denier de la part des 222 donateurs de la paroisse en 2022 (dont moyen de 257 EUR, inférieur à la moyenne sur l'intégralité du Diocèse, qui est de l'ordre de 310 EUR par donateur).

**Et c'est l'occasion pour moi de vous remercier pour votre générosité, sachant les efforts que vous faites en ces temps difficiles pour tout le monde.**

Vous l'aurez compris l'Église compte sur vous... Elle ne reçoit de subventions de personne d'autre... ni de l'État, ni du Vatican.

**L'important n'est pas la somme. Chacun fait ce qu'il peut avec les moyens qu'il a. L'important est le geste de donner.** Même si c'est quelques euros, ce partage fait de vous un participant au rayonnement de la Bonne Nouvelle dans le diocèse de Tours et dans l'Église.

C'est la première fois que tu vas donner au denier de l'Église ? Sois remercié du fond du cœur...

Votre curé qui vous redit toute son amitié et sa gratitude,

P.Rémy+

